**Questionnaire:**

1. Dans quelle mesure avez-vous constaté une augmentation de la violence contre les femmes, en particulier la violence domestique, dans le contexte du confinement lié à la pandémie COVID-19? Veuillez fournir toutes les données disponibles sur l'augmentation de la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique et les féminicides, enregistrées à ce jour depuis le début de la crise du COVID-19.

Beaucoup de femmes victimes de vbg n’osent pas les dénoncer et préfèrent garder silence. Cependant du18 mars au 25 avril, près de 370  plaintes ont été enregistrées au niveau de la police.

Mais il faut tout de suite signaler que malgré ces dénonciations, les statistiques ne sont pas assez abondantes et ces violences restent peu documenter.

* <https://actualite.cd/2020/04/27/covid-19-le-fofecegdd-alerte-propos-de-la-hausse-des-violences-conjugales>
* <https://actualite.cd/index.php/2020/04/20/rdc-coronavirus-denise-nyakeru-constate-que-ls-violences-faites-aux-femmes-ont>
* <https://actualite.cd/2020/04/05/kinshasa-christelle-vuanga-denonce-le-taux-eleve-des-violences-sexuelles-sur-les>
1. Des lignes d'assistance gérées par le gouvernement et / ou par la société civile sont-elles disponibles? Y a-t-il eu une augmentation du nombre d'appels dans le contexte de la pandémie du COVID-19?

Suite aux nombreuses alertes, le gouvernement via la conseillère spéciale du chef de l’Etat en matière de la jeunesse et violences faites à la femme a récemment mis en place un numéro vert « 122 » pour permettre aux femmes victimes de violences de dénoncer. 

Cette nouvelle n’a été rendue publique que le 14 mai dans un tweet (<https://twitter.com/SpecialeYelu/status/1260943752941785088?s=20>) de la conseillère du chef de l’Etat. Et donc, difficile dans ce contexte de savoir si les appels sont plus nombreux pendant cette période qu’avant.

Par contre, pour les ong ayant déjà une un numéro vert, le rythme d’appels s’est effectivement accéléré. Le cas de l’ong « Forum des Femmes citoyennes engagées pour la Gouvernance, la Démocratie et le Développement (FOFECEGDD) » qui affirme qu’elle reçoit désormais en moyenne près de 10 appels par jour et même la nuit contre 3 avant le début du confinement.

* + <https://actualite.cd/2020/05/01/covid-19-impact-du-confinement-sur-la-hausse-des-violences-domestiques>
1. Les femmes victimes de violence domestique peuvent-elles être exemptées des mesures restrictives de confinement à la maison si elles font face à la violence domestique?

Aucune règle dans ce sens n’a été établie. Les femmes victimes de violences n’ont d’autres choix que de rester avec leurs conjoints.

1. Des maisons d'hébergement sont-elles ouvertes et disponibles? Existe-t-il des alternatives aux maisons d'hébergement si celles-ci sont fermées ou sans capacité suffisante?

Il existe peu ou presque pas de maisons d’hébergement pour les femmes victimes de violences sexuelles en rdc.

1. Les ordonnances de protection sont-elles disponibles et accessibles dans le contexte de la pandémie du COVID-19?

Les ordonnances de protection sont loin d’être accessibles dans notre pays surtout pour les femmes les plus pauvres qui généralement, n’ont déjà pas accès à la bonne info. La situation s’empire progressivement pendant cette période où les mouvements sont réduits et le courant instable pour permettre aux populations, femmes en particulier de puiser les infos via les médias traditionnels ou les ntic.

1. Quels sont les impacts sur l'accès des femmes à la justice? Les tribunaux sont-ils ouverts et offrent-ils protection et décisions en cas de violence domestique?

Les tribunaux sont ouverts uniquement pour traiter des matières urgentes qui étaient déjà en cours.

* <https://actualite.cd/2020/04/01/coronavirus-le-president-du-tribunal-de-grande-instance-de-kinshasagombe-renvoie-en-bloc>
1. Quels sont les effets des mesures restrictives actuelles, notamment sur l'accès des femmes aux services de santé? Veuillez préciser si les services sont fermés ou suspendus, en particulier ceux en matière de santé reproductive.

Les services ne sont ni fermés ni suspendus. Ils continuent à fonctionner mais le plus souvent dans le cadre du service minimum. Mais il faut noter que de nombreuses personnes y compris les femmes ont peur de se rendre dans les centres de santé depuis un temps de peur d’y être retenues comme patientes de la covid\_19.

La communication du gouvernement étant inexistante sur la question, celle de l’équipe de riposte souvent contradictoire, cela a laissé libre champs aux rumeurs qui font entre autre état de la corruption de centres de santé pour déclarer atteints de la covid\_19 un grand nombre de personnes.

1. Veuillez fournir des exemples d'obstacles rencontrés pour prévenir et combattre la violence domestique pendant la situation de confinement dans le contexte du COVID-19.
	* 1. La culture et la tradition

Nous vivons dans une société où suivant les multiples traditions et religions, la femme est appelée à garder silence et à tout supporter. Une femme qui dénonce met en danger le peu d’harmonie qui puisse exister dans son couple et pire, une femme qui divorce est mal perçue dans la société.

* + 1. paupérisation

Certaines femmes dépendent pour leur survie de leurs maris surtout en cette période où nombreuses d’entre elles exerçant de petits métiers ne sont plus en mesure d’en tirer profit comme avant renforçant ainsi leur dépendance vis-à-vis de leurs conjoints. Cette situation a pour conséquence de fragiliser davantage la femme et la contraindre à ne pas dénoncer les vbg si elle en est victime par peur de se retrouver à la rue sans aucun espoir de survie.

* + 1. Manque d’infos

La plupart de femmes n’ont pas accès aux infos sur les violences domestiques ou basées sur le genre. Et quand bien elles en auraient, elles sont confrontées à un deuxième obstacle qui est celui de trouver facilement pendant cette période une organisation à qui se confier pour dénoncer.

* + 1. Peur de voir son avenir compromis

en cette période de confinement, les femmes sont davantage vulnérables et n’osent pas dénoncer les violences dont elles peuvent être victimes par peur de ne pas se retrouver seules à la rue rejetées par la société et livrées à leur triste sort sans moyens de subsistance.

1. Veuillez fournir des exemples de bonnes pratiques de la part des gouvernements pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et pour lutter contre d'autres effets sexistes de la pandémie de COVID-19.

Pas assez de bonnes pratiques côté gouvernementale jusque-là, si ce n’est la création du numéro vert évoqué dans les lignes précédentes et la sensibilisation.

1. Veuillez fournir des exemples de bonnes pratiques de la part des organisations non-gouvernementales et des INDH ou les organismes de promotion de l'égalité pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et pour lutter contre d'autres impacts sexistes de la pandémie de COVID-19.
	* 1. Sensibilisation

« Afia mama » a multiplié les live chats de même que les descentes sur terrain pour sensibiliser la population et alerter les gouvernants sur la montée en flèche des violences domestiques.

Cette ong serait même en pourparlers pour se doter d’une maison d’accueil des femmes victimes de violences domestique.

De même, certaines organisations internationales implantées en rdc font la même chose.

* + 1. Mise en place des numéros verts

Face à l’inertie du gouvernement, ce sont les ong qui prennent les initiatives pour aider les femmes non seulement à dénoncer mais aussi pour une prise en charge comme en témoigne ce tweet (<https://twitter.com/ChantalFaida/status/1267585353227083777?s=20>).

1. Veuillez envoyer toute information supplémentaire sur les effets de la crise du COVID-19 sur la violence domestique à l'égard des femmes non abordés dans les questions ci-dessus.